

# **Règlement pour les exposants :**

## **Dimanche 10 juillet 2022 sur les quais**

- Article 1 : Il s'agit d'une exposition/démonstration d'art et vente, ouverte à tous les artistes âgés d'au moins 18 ans.
  
- Article 2 : Installation entre 8h00 et 10h00 et rangement entre 18h00 et 20h00.
  
- Article 3 : Tout artiste exposant devra obligatoirement effectuer son inscription qui sera gratuite. Réservation dans la limite des places disponibles.
  
- Article 4 : Lors de cette journée vous pourrez soit :
  - Tenir un stand de vente d'objets de fabrication artisanale,
  - Animer un atelier avec du public,
  - Faire une démonstration de vos créations en direct devant le public.→ Inscription sur la fiche ci-jointe.
  
- Article 5 : La ville de Fumay décline toutes responsabilités en cas de vols ou de dégradations. Les exposants peuvent, à titre individuel et facultatif, contracter auprès de leur compagnie une assurance couvrant les risques pour la durée de l'exposition.
  
- Article 6 : La mairie se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou d'annuler l'exposition, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

- Article 7 : Pour une bonne organisation, nous sommes dans l'obligation de vous demander des données personnelles (nom, prénom, mail, ...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées uniquement à la mairie.
  
- Article 8 : Le simple fait de retourner le bulletin d'inscription signé et complété implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

# Fiche d'inscription à la Fête des Quais 2022

## « Au fil de l'eau »

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**Je participe le dimanche 10 juillet 2022**

**De 10h00 à 18h00**

<b>J'anime un atelier de création :</b>	
Type d'atelier :	Nombre de participants par séance :
	Durée d'une séance :
	Matériel :
<b>Je fais une démonstration :</b>	
Type d'intervention :	Durée de l'intervention :
	Nombre de séances :
	Matériel :
<b>Je tiens un stand de présentation :</b>	
Type d'intervention :	Matériel :

Renseignements :

Conseiller municipal à la revitalisation de la ville de Fumay : M. Gilles Hermant

Mail : gilleshermant.60@gmail.com ■ 06.58.15.27.61

Signature



## Règlement pour les exposants : La Fête des Quais du 3 au 9 juillet 2022 en salle et dimanche 10 sur les quais :

- Article 1 : Il s'agit d'une exposition artistique : peintures, dessins, aquarelle, pastel, sculpture, etc ..., ouverte à tous les artistes âgés d'au moins 16 ans.
- Article 2 : Les participants devront faire connaître la liste des œuvres (4 au maximum) qu'ils désirent exposer au moyen du bulletin d'inscription ci-annexé. Elles seront munies d'un système d'accrochage solide et portant au dos : Nom, Prénom de l'artiste et le titre.
- Article 3 : Tout artiste exposant devra obligatoirement effectuer son inscription, qui sera gratuite pour la semaine d'exposition. Réservation dans la limite des places disponibles.
- Article 4 : Il sera mis à votre disposition deux grilles ou panneau de 1m de large sur 2m de haut pour accrocher vos tableaux. Pour les autres œuvres se renseigner (table, ...)
- Article 5 : Les artistes seront accueillis par les organisateurs dans la galerie même de l'exposition, à la salle des fêtes de la mairie, le dimanche 3 juillet 2022 entre 16h00 et 19h00 pour la pose des tableaux ou autres.
- Article 6 : Les exposants installeront leurs œuvres à l'emplacement qui leur est destiné, situé à la salle des fêtes ou au foyer des anciens. Il sera demandé aux artistes de veiller sur leurs œuvres pendant l'exposition.
- Article 7 : Les heures d'ouverture au public des salles d'exposition seront les suivantes : lundi mardi mercredi jeudi vendredi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 18h00. Le décrochage des tableaux et le retrait des sculptures ne pouvant se faire qu'après la dernière heure de l'exposition, il est donc interdit d'y procéder avant le samedi 18h00, ils auront lieu de 18h00 à 20h00.
- Article 8 : Une partie de la salle d'exposition servira aux démonstrations de peinture ou sculpture. Si vous désirez y participer, vous voudrez bien le mentionner sur le bulletin d'inscription.
- Article 9 : Dimanche 10 juillet exposition démonstration sur les Quais. Installation entre 8h00 et 10h00 et rangement entre 18h00 et 20h00.
- Article 10 : La ville de Fumay décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradations. Les exposants peuvent, à titre individuel et facultatif, contracter auprès de leur compagnie une assurance couvrant les risques pour la durée de l'exposition.

- Article 11 : La mairie se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou d'annuler l'exposition, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.
- Article 12 : Pour une bonne organisation, nous sommes dans l'obligation de vous demander des données personnelles (nom, prénom, mail, ...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées uniquement à la mairie.
- Article 13 : Le simple fait de retourner le bulletin d'inscription signé et complété implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

## **Fiche d'inscription à la Fête des Quais**

### **« Au fil de l'eau » 2022**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

- Je participe du lundi 4 au samedi 9 juillet 2022 en tant qu'exposant.
- Je participe le dimanche 10 juillet 2022.

Type de l'œuvre n°1 <input type="checkbox"/> Peinture <input type="checkbox"/> autre (préciser) <input type="checkbox"/> Sculpture Titre de l'œuvre :	Format en cm : Longueur :                      largeur : Poids :
Type de l'œuvre n°2 <input type="checkbox"/> Peinture <input type="checkbox"/> autre (préciser) <input type="checkbox"/> Sculpture Titre de l'œuvre :	Format en cm : Longueur :                      largeur : Poids :

Type de l'œuvre n°3 <input type="checkbox"/> Peinture <input type="checkbox"/> autre (préciser) <input type="checkbox"/> Sculpture Titre de l'œuvre :	Format en cm : Longueur :                      largeur : Poids :
Type de l'œuvre n°4 <input type="checkbox"/> Peinture <input type="checkbox"/> autre (préciser) <input type="checkbox"/> Sculpture Titre de l'œuvre :	Format en cm : Longueur :                      largeur : Poids :

Conseiller municipal à la revitalisation de la ville de Fumay : Gilles Hermant  
Mail : [gilleshermant.60@gmail.com](mailto:gilleshermant.60@gmail.com) 06.58.15.27.61

Joindre impérativement une photocopie de la carte d'identité

*La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur encontre.*

Signature